

L'heure des vacances a sonné...

Avenant INTERESSEMENT 2019 validé par référendum à 96% des voix.

REFERENDUM intéressement

Vous avez dit OUI à 96% !



Du 24 au 29 mai dernier a eu lieu le référendum pour ratifier ou non notre signature sur l'avenant intéressement 2019.

Vous avez été 37,62% à participer, et nous en sommes satisfaits puisque l'appel à l'abstention de la CFDT et la période de solde des congés en mai pouvaient laisser présager un faible taux.

Malgré cela, certains n'ont pu s'empêcher de déduire que le taux de 62,38% d'abstentionnistes devait s'interpréter comme un refus de ce modèle d'accord. ... Un raccourci d'analyse un peu facile, vous en conviendrez !

Aurons-nous encore de l'intéressement sur 2020-2022?

Ce principe d'accord produira encore ses effets sur 2019, puis ce sera terminé pour la période triennale où des nouvelles discussions devront se réengager avant juin 2020.

- ➡ Selon que nous serons ou pas majoritaires aux élections CSE de l'automne,
- ➡ Selon que nous pourrons encore disposer de minimum 30% de voix pour à nouveau pouvoir vous consulter,

Nous pourrons garantir ou non la poursuite pendant 3 ans de plus d'une prime d'intéressement. Mais, rien n'est gagné !

La tardive revalorisation des minima Cadres 2018 (Métallurgie)...

Usuellement, les arrêtés d'extension sur les minimas cadres conventionnels de la Métallurgie (IUMM) sont signés courant juin / juillet de chaque année. La DRH opère alors un rattrapage au 1^{er} janvier de l'année. **Mais pour une des rares fois de son histoire, l'arrêté d'extension sur les minimas cadres de 2018 n'a été signé que le 29 mai 2019, soit sur l'année suivante.** La Direction nous a donc dit s'interroger sur l'application rétroactive (de rattrapage) au 1^{er} janvier 2018.

Selon nous, le respect de la rémunération minimale conventionnelle s'apprécient annuellement, il nous semble que la rétroactivité doit être effective dès 2018.

Gageons que la société appliquera les bonnes règles de principe. Ce serait sinon une double peine pour le pouvoir d'achat des CADRES, déjà mis à mal par un accord salarial signé en 2019 par la CFDT, en dessous du taux IUMM de 2019.

Vous nous avez parlé de vos habitudes de vacances, ...

S'il y a bien un moment que l'on attend dans l'année, ce sont les vacances ! Mais les vacances, c'est quoi au juste ? C'est une période où l'on sort du quotidien, où l'on vit de nouvelles expériences et des interactions sociales différentes.



Les vacances, ce sont aussi « *une retraite de la vie ordinaire* ». Certains vont choisir de profiter du temps libre avec leur famille, d'autres préférer se consacrer au jardinage, au bricolage. Mais pour la plupart, les vacances riment avec bronzer sur une plage ensoleillée, découvrir une ville, explorer une nature exotique aux mille parfums... **Bref, pour beaucoup, les vraies vacances, c'est partir !**

Selon le 17^{ème} baromètre d'un cabinet chargé des enquêtes du tourisme paru en mars 2019, le taux de départ en vacances des français affichait un taux record de 66% avec un budget moyen de 2200€. 55% se disent prêts à limiter leurs dépenses dans l'année pour réaliser leur projet.

Cette dynamique est portée par le développement des « low-cost », les offres promotionnelles Internet car, si l'on est malin, on peut désormais s'offrir un voyage à Lisbonne pour le prix d'un repas au restaurant.

Nous, élus, avons voulu vérifier si ces tendances nationales se retrouvaient chez nos collègues LECTRA, si le virage que nous avions pris en 2014 en matière de politique des aides vacances individuelles avait été logique, si le camping faisait toujours légion, si les voyages planifiés longtemps à l'avance et organisés étaient toujours attractifs.

Alors êtes-vous de ceux qui ont la frénésie des voyages ? Préférez-vous voyager en voiture, en avion ? Etes-vous davantage camping ou Airbnb ?

Et par conséquent, qu'attendez-vous de la politique du prochain Comité Social Economique en matière d'offres et de subventions pour aider au financement ?

Vos réponses sur <http://www.snalectra.fr/> ou QR CODE

